



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 117613

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le chômage des anciens militaires français. En effet, ces vétérans en fin de carrière ont beaucoup de difficultés à retrouver un emploi quand ils veulent retravailler dans le civil. Il semblerait que beaucoup d'employeurs soient réticents à leur proposer un poste ; d'autre part, les structures sociales des armées semblent manquer de postes éventuels à proposer, dans leur domaine de compétence. Dès lors, contrairement à d'autres pays où le statut de vétéran ouvre bien des portes d'administrations ou d'entreprises, notamment dans certains pays anglo-saxons où ces « vets » sont reconnus et protégés par les pouvoirs publics, leur donnant une place toute particulière de reconnaissance de la Nation, ce qui n'existe pas pour la France. Il lui demande donc de lui indiquer les modifications qu'il compte apporter pour que notre pays puisse aussi faciliter les possibilités de reclassement civil après une carrière militaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117613

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9686

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)